



COMMUNIQUÉ – SOYONS PRÊTS, ÇA S’EN VIENT...

20 septembre 2023

Chers membres,

Profitons tous des dernières journées d’été... parce que l’automne s’annonce chaud et turbulent avec les négociations des conventions collectives et le front commun de l’ensemble des syndicats des secteurs public et parapublic.

L’APER a donné une formation au printemps dernier concernant les nouvelles modalités du Code du travail en lien avec les mesures essentielles afin de maintenir les services dans nos établissements.

Essentiellement, ces nouvelles modalités du Code du travail prévoient que les employeurs et les syndicats locaux doivent soumettre au Tribunal administratif du Travail (TAT) une liste des cadres et employés SNS qui **devront** effectuer le travail des employés syndiqués afin que ceux-ci puissent faire la grève.

L’APER a demandé aux employeurs d’être associée à leur démarche afin d’aider les cadres et les employés SNS dans ce nouveau processus.

Considérant les offres faites par le gouvernement (9% sur 5 ans) aux employés syndiqués des secteurs public et parapublic, et les augmentations obtenues par les députés (30%) ainsi qu’aux policiers de la SQ (21% sur 5 ans)... ne pas confondre avec la future agence Santé Québec !, il est assez évident que nous aurons un automne chaud !!

L’APER sera présente afin de vous aider individuellement quant aux modalités de travail qui pourraient vous être imposées lors d’une grève dans votre établissement.

En outre, quand nous aurons confirmation des différents votes de grèves, l’APER redonnera sa formation sur les nouvelles modalités du Code du travail applicables aux cadres et employés SNS.

À suivre donc,

Équipe APER
association@aper.qc.ca